





Réseaux sociaux | visuel idée reçue

Facebook/LinkedIn :

 Idée reçue n°1 : je suis salarié d'une Très petite entreprise donc je ne peux pas être représenté par un syndicat.

Détrompez-vous !  La CFE-CGC se mobilise pour défendre les droits des salariés des TPE de tous les secteurs d'activité.

 Notre spécificité ? Nous représentons les cadres, les techniciens, les ingénieurs et les agents de maîtrise. Que vous travailliez dans l'industrie, le commerce, les services, la santé, les transports ou tout autre domaine, la CFE-CGC est votre alliée.

 Nos atouts ? Nos militants sur le terrain s'engagent dans un travail de proximité pour offrir assistance et soutien. À la CFE-CGC, nous comprenons votre métier et nous savons plus que quiconque comment défendre vos droits.

Rejoignez un syndicat qui connaît vos besoins et qui s'engage pour améliorer votre environnement de travail et sécuriser votre parcours professionnel.

#CFECCG #Syndicat #TPE #DroitsDesSalariés #DialogueSocial #MaForceDeDialogue